




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2021-827**

Séance publique du

18 octobre 2021

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20211018- lmc1201830-DE-1-1
Date de signature : 21/10/2021
Date de réception : jeudi 21 octobre 2021
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : CONTRAT ENFANCE JEUNESSE ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE
FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT AU C.I.A.C.U. - RÉOUVERTURE DE L'ALSH -
PINETTE BEAUREGARD**

Le 18 octobre 2021 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 12 octobre 2021, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Marc FERAUD, Madame Kayané BIANCO à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Brigitte BILLOT, Monsieur Sellam HADAOUI à Monsieur Rémi CAPEAU, Madame Maryse JOISSAINS MASINI à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Fabienne VINCENTI donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Action Publique et Sociale
 Direction Education Enfance Petite
 Enfance

RAPPORT POUR
 LE CONSEIL MUNICIPAL
 DU 18 OCTOBRE 2021

Nomenclature : 7.5
 Subventions

RAPPORTEUR : Madame Fabienne VINCENTI

Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS

OBJET : CONTRAT ENFANCE JEUNESSE ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT AU C.I.A.C.U. - RÉOUVERTURE DE L'ALSH - PINETTE BEAUREGARD- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le CIACU – Centre International des Arts et des Cultures Urbaines est soutenu par la Ville notamment dans le cadre du contrat de ville 2021.

Cet équipement de proximité développe des actions visant à accompagner des jeunes et des familles de la Pinette et de Beauregard, deux zones d'habitations situées sur le quartier du Pont de Béraud.

Ce territoire est classé « Territoire de Veille Active » au titre de la « Politique de La Ville » au regard de la présence d'une population dite « fragile » sur ces espaces de vie.

Le CIACU est déjà identifié comme partenaire éducatif de la Ville au travers de dispositifs tels que : Réussite Éducative, ateliers d'initiation et de découverte sur les temps périscolaires, Quartiers d'été, lutte contre le décrochage scolaire, inclusion des enfants en situation de handicap, et les projets jeunesse,...

La structure propose d'organiser la réouverture de l'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) Alphonse DAUDET, en y incluant l'ensemble des dispositions relatives au « Projet Éducatif de Territoire » (P.E.D.T) et au « Plan Mercredi » aixois.

La Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône est favorable à la réouverture de cet Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) qui sera intégré au contrat d'objectifs et de cofinancements intitulé « Contrat Enfance jeunesse 4ème génération ».

La ville dans le cadre de sa politique jeunesse propose de poursuivre son soutien aux projets Jeunesse portés par le CIACU, à hauteur de 5 000 € et en cohérence avec la structuration de l'ACM.

La ville dans le cadre de sa politique éducative propose pour cette année une subvention de 500 € pour l'accompagnement scolaire.

Compte tenu de ces éléments, et afin de permettre l'ouverture de cet ALSH, il vous est proposé l'avenant ci-après, pour la période de septembre à décembre 2021.

La proposition financière a été validée lors du Comité technique-subventions du 7 juin 2021.

Ainsi, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement des sommes proposées dans le tableau ci-après ;
- **DIRE** que la somme de 18 200 € (dix-huit mille deux cent euros) sera imputée sur la ligne budgétaire N°12051 « Contrat Enfance Jeunesse » qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **DIRE** que la somme de 11 800 € (onze mille huit cent euros) sera imputée sur la ligne budgétaire N°12054 « Centre d'accueil et de loisirs » qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **DIRE** que la somme de 5 000 € (cinq mille euros) sera imputée sur la ligne budgétaire N°2280 « Jeunesse » qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **DIRE** que la somme de 500 € (cinq cent euros) sera imputée sur la ligne budgétaire N°5378 « Accompagnement scolaire » qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer l'avenant correspondant.

DL.2021-827 - CONTRAT ENFANCE JEUNESSE ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT AU C.I.A.C.U. - RÉOUVERTURE DE L'ALSH - PINETTE BEAUREGARD-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 44
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

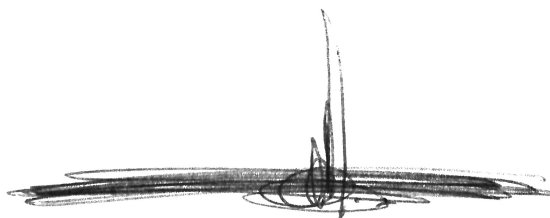
Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 21/10/2021
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr

Téléphone : 04 42 91 90 00